

**PROPRIETAIRE**

Christophe et Françoise POTHIER-RENAUD  
6 rue des chantiers  
44460 ST NICOLAS DE REDON  
Tél : 06.11.22.78.77  
email : christophe.pothier@hotmail.fr  
Site Web : http://appartements-vacances-arzon-56.fr

DATE : / / 2021

**CONTRAT de LOCATION SAISONNIERE 2021**

**Appartement T2 « RESIDENCE du FOGEO » 16 avenue de Kerlun 56640 ARZON**

**LOCATAIRE**

Mr, Mme :  
Adresse : VILLE : CODE POSTAL :  
Tél domicile : Tél Portable : Mail :

s'engage à louer l'appartement situé Résidence du FOGEO au 16 Avenue de Kerlun 56640 ARZON LE CROUESTY  
Appartement avec classement préfectoral par l'office du tourisme : 2 étoiles (équivalent 2 clés vacances)

**DESCRIPTIF** complet en page 2 du présent contrat et sur notre site web

**DATE de LOCATION** du SAMEDI / / 2021 heure d'arrivée à convenir  
au SAMEDI / / 2021 heure de départ : 10h00

semaine (s) n° : nombre de semaine (s) :  
nombre de personne : Adultes : Enfants :  
présence d'animal : (1 seul animal accepté, majoration de la location + 25 €)  
note : seul les tarifs affichés sur notre site web ou confirmé de notre part sont applicables

1 - **MONTANT de la LOCATION** **€uros** voir tarif dans la page tarifs T2 fogen du site web

2 - **ACOMPTE 25 %** (si réservation avant 15 juin) **€uros** (le chèque pourra être encaissé à réception)

3 - **SOLDE 75 %** **€uros**

4 - **Montant de la Taxe de séjour** **€uros**

(La TAXE de SEJOUR est reversée à la commune de Arzon (0,90 €/jour/personne + de 18 ans soit 6,30 €/ pers./ semaine) tarif 2020 susceptible de modification en 2021  
calcul de la Taxe de Séjour : (0,90 € x nbre de jours x nbre de pers. x nbre de sem.) exemple : 2 pers. x 7 jours = 12,60 € - 2 pers. x 14 jours = 25.20 €

5 - **Caution / Garantie : à la réservation** **300 €uros** **2<sup>ème</sup> chèque à joindre avec l'acompte (non encaissé)**

(le chèque de caution sera déchiré après séjour si aucune découverte de dégâts ou remarques sur l'état des lieux ou renonciation au séjour pour quelque motif que ce soit)  
**(après le 15 juin total intégral à la réservation)**

6 - **Montant à régler** (solde 3 + 4) si réservation avant le 15 juin **€uros**  
(totalité 1 + 4) si réservation après le 15 juin

**Electricité en SUS** période hivernale OUI NON (période de facturation : du 1 octobre au 1 mai - **Tarif du kWh = 0,17 €/kwh**)

Sur relevé du compteur linky **relevé arrivée :** **relevé départ :**

Règlement de la consommation EDF : en cas de départ matinal, vous devrez faire le relevé le jour du départ et laisser le règlement sur place en chèque ou espèces

**7 – Attestation Assurance Garantie Villégiature** (risques locatifs) obligatoire (voir au dos) à fournir dès que possible par email

**Modalités de REGLEMENT** virement bancaire (voir au dos le RIB), Chèques, Espèces, Chèques Vacances Non Acceptés

**Retour des confirmations uniquement par email**, si vous souhaitez recevoir une copie du contrat signée par courrier papier, joindre une enveloppe timbrée à votre intention. Attention, le délai de retour peut être long.

**ACCUEIL**

Vous devrez **IMPERATIVEMENT prendre contact (sms ou tél)** quelques jours avant votre séjour avec la personne de l'accueil pour convenir de votre heure d'arrivée. **La remise des clés ne se fait que sur rendez vous**, il n'y a pas de présence permanente pour l'accueil à l'appartement.

**Du 1 Mai au 31 Octobre**, vous serez accueilli par **Maryline PEROCHON mobile : 06.41.25.05.79** qui vous donnera ses consignes.

Dans le cas exceptionnel d'une installation du locataire dans l'appartement sans la présence du propriétaire ou de son représentant, les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec si possible des photos (smartphone, whatsapp, mail, ..) pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent, sans réclamation, vous serez supposé responsable.

**CONDITIONS de LOCATION**

**Le locataire déclare avoir lu le descriptif et bien lu les conditions de location à la page 2 du contrat et les accepter sans réserve**

**Désistement : bien lire le paragraphe au verso**

**Le non respect des conditions de règlement** (acompte/caution/solde non reçu avant l'arrivée, sauf accord préalable) **ne nous engage pas et nous nous réservons la possibilité de refuser la location et de remettre en disponibilité. Les réservations après le 15 juin sont payable comptants.**

Nous n'acceptons pas les règlement en chèque s'il n'y a pas eu de règlement préalable d'un acompte. Les règlements « dernières minutes » seront alors exigibles en Espèces uniquement.

**Nous incitons fortement nos futurs locataires à souscrire une assurance Annulation auprès d'un organisme (Amivac ou autres..)**

Nous espérons que vous passerez un agréable séjour et de bonnes vacances.

**Signature précédé de « bon pour accord » du locataire** (recto et verso)

# DESCRIPTIF et CONDITIONS de LOCATION

(Annexe à l'Arrêté Ministériel n°25.305)

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et Adresse du Propriétaire : Mr et Mme POTHIER-RENAUD  
Notre adresse 6 rue des chantiers - 44460 ST NICOLAS DE REDON  
Téléphone domicile : 02.99.72.14.29 - Portable : 06.11.22.78.77  
Adresse Mail : christophe.pothier@hotmail.fr  
Adresse des locaux loués : Résidence du Fogo - 16 Avenue de Kerlun 56340 ARZON LE CROUESTY  
Date de construction de la résidence : 1993  
Classement Préfectoral de l'appartement : 2 \* préfectoral  
SITUATION de la Résidence dans la localité  
Distance de la mer : 50 mètres - Distance de la plage : environ 40 mètres, accès direct privatif de la résidence  
Distance de la gare la plus proche : VANNES à 30 km - Service de bus réguliers à proximité  
Distance du centre ville : ARZON à 1 km - Le Port du Croesty à 800 m

## Caractéristiques de la résidence et de l'appartement :

Construction en dur en pierres apparentes, jardin et pelouse, appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements sur 2 étages - Exposition de l'appartement : SUD et face mer

L'appartement comprend 2 pièces - Superficie approximative de l'appartement : 39 m<sup>2</sup> - Rez de Jardin - sans ascenseur

Loggia Terrasse ouverte au SUD, petit jardin privatif : le locataire en a la jouissance

Répartition des pièces : pièce principale séjour et cuisine au SUD, chambre au nord côté parking et jardin

Règlement de Copropriété

Un règlement de copropriété existe et affiché dans l'appartement, son respect est impératif :

**(interdiction de faire sécher le linge en terrasse, les pelouses et les espaces communs sont interdits aux jeux, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et l'accès à la plage leur est interdit)**

## ETAT DESCRIPTIF de l'appartement

Aspect intérieur : mur blanc parfait état Entretien général : parfait état

SEJOUR : env. 22 m<sup>2</sup> - coin cuisine: lave vaisselle (prévoir vos pastilles), frigo, 2 plaques électriques, mini four électrique, micro ondes, évier 1 bac inox, plan de travail, cafetière, cocotte minute, , etc..., équipement de vaisselle complet. Table, 2 chaises, banquette en L, étagères, grande baie vitrée coulissante vitrage isolant de 3m50 sur la terrasse avec volet roulant électrique et rideau, canapé clic-clac convertible lit double (couvertures, 2 oreillers, traversin), Télévision TNT grand écran sur support mural, jumelles, miroir, placard, étagères et penderie, Lave Linge, ..

CHAMBRE : env. 9 m<sup>2</sup>, lit double de 140 (couvre lit - 2 couvertures - 2 oreillers- traversin, tête de lit + chevet + lampes, 1 lit pliant d'appoint pour 1 pers avec literie, armoire penderie, étagères, table, fenêtre sur jardin, volet battant,

TOILETTE : lavabo, douche avec rideau, grande glace miroir, éclairage halogène, porte serviette,

WC : séparé, placard ballon eau chaude 100L + étagères et produits entretiens, fer à repasser + table, aspirateur, balai, ...

Téléphone filaire et liaison Internet : NON - pas de WIFI dans l'immeuble. Connexion internet possible par votre modem portable

CHAUFFAGE : 2 radiateurs dans le séjour, 1 chambre, 1 toilette, 1 couloir. (déstage nécessaire en cas de surconsommation)

CONSOMMATION ELECTRIQUE : Facturé en SUS sur relevé compteur du 1 octobre au 1 mai

LOGGIA TERRASSE : table et chaises PVC, transat, parasol, chaise de plage, abri vent, jeux de bain, ...

## PROPRETE et MENAGE SONT A VOTRE CHARGE A VOTRE DEPART

Il n'est pas prévu de ménage après votre passage, aussi il va de soit que vous devez laisser l'appartement en parfait état de propreté. (En cas d'insuffisance ou réclamation formulée par le locataire suivant, une retenue de 50 € minimum sera perçue sur la caution)

Rappel : les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec éventuellement des photos pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent.

## RESTE à LA CHARGE DES LOCATAIRES - vous devez prévoir :

Votre linge de maison (serviettes, draps, alèzes de matelas, housses d'oreillers, traversins, torchons cuisine,...), Produits d'entretien, pastilles pour le lave vaisselle, gel hydroalcoolique pour désinfection,

En cas de bris de vaisselle ou objets dans l'appartement, vous devez les remplacer à l'identique dans le commerce local.

**GARANTIE ASSURANCE** : Le locataire doit nous remettre avant son séjour, une Attestation de son assurance pour les risques locatifs

« garantie villégiature » pour la période de location réservée. (voir votre assureur)

**DESISTEMENT** : Nous attirons votre attention sur le fait que ce contrat vous engage. En cas de désistement avant le séjour, l'acompte de réservation sera acquit au propriétaire à titre d'indemnité. Conformément à la législation, le propriétaire est en droit de réclamer le solde intégral, pour ne pas être pénalisé. Nous vous conseillons donc de souscrire une garantie auprès d'une assurance.

(exemple lien suivant: <http://www.amivac.com/asurance-annulation.asp>)

(si nous arrivons à relouer l'appartement à temps, nous essaierons de vous rembourser une partie de la location, non contractuel)

**Les arrivées décalées ou départs anticipés n'ouvrent pas droit à déduction ou remboursement**

**REGLEMENT** : faire la demande de notre RIB bancaire pour faire les virements de réservation/caution/ solde (ou chèque par courrier avant 15 juin)

## NOTA

Nous essayons d'apporter le maximum de confort à notre appartement pour votre bien être. Le présent descriptif est donné à titre indicatif.

Cependant l'absence ou le non fonctionnement d'un appareil de confort indépendant de notre volonté ne donnera droit à aucune indemnité ou moins value sur le prix du séjour. Si vous cassez des objets, vous êtes priés de les remplacer à l'identique ou en cas d'impossibilité de nous en avvertir. Toutes dissimulations seront déduites sur la caution.

Nous apportons le maximum de soin à l'appartement, aussi nous vous demandons de le respecter. N'oubliez pas que cette location est de particulier à particulier et que nous ne prétendons pas vous apporter les mêmes services que des structures commerciales ou résidences hôtelières, dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

**Signature précédé de « bon pour accord » du locataire**

(signature obligatoire sur recto et verso)